

---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 31 MAI 2022****L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE TRENTE ET UN MAI,**

à 17h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 24 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Céline VERON, Nicole BERNARDIN, Emmanuel LEFEBURE, Antoine MASSON, Angelo TOCCO

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Marie-Claire LUCAS, Alima TAHIRI, Benoît AKKAOUI

Était absente : Sophie FOUCHER-MAILLARD

**OBJET : Finances-Patrimoine – Accord-cadre « Fourniture de quincaillerie, de plomberie et d'outillage » - Groupement de commandes constitué d'Angers Loire Métropole, de la Ville d'Angers et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers– Appel d'offres ouvert - Accord-cadre à bons de commande – Autorisation du coordonnateur du groupement à signer.**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 20 avril 2021, le centre communal d'action sociale (CCAS) a autorisé l'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes portant sur les « fournitures et prestations de services » avec les membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- La ville d'Angers.

Le 17 mars 2022, Angers Loire Métropole a lancé un appel d'offres en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à 5 du Code de la commande publique, afin de répondre aux besoins d'approvisionnement des membres du groupement en quincaillerie générale, accessoires de plomberie et outillage professionnel.

La consultation est composée de 4 lots multi attributaires (à l'exception du lot 4) :

- Lot 1 : Quincaillerie générale
- Lot 2 : Plomberie
- Lot 3 : Outillage électroportatif et batteries
- Lot 4 : Serrurerie

Le contrat sera un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum de :

- Lot 1 : 1 656 000 € HT
- Lot 2 : 768 000 € HT
- Lot 3 : 280 000 € HT
- Lot 4 : 752 000 € HT

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de la date de l'accusé de réception de la notification et pourra être reconduit tacitement trois fois pour des périodes de reconduction d'un an, pour une durée maximale de quatre ans.

La date et l'heure limites de remise des offres étaient fixées au 20 avril 2022 – 12h.

A l'issue de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres du groupement réunie le 20 mai 2022 a décidé d'attribuer les contrats aux entreprises suivantes :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Classement</i>	<i>Entreprise Code postal / Ville</i>	<i>Montant annuel estimé HT</i>
<b>LOT 1</b>	<b>Quincaillerie générale</b>	<b>1</b>	<b>SAS FOUSSIER</b> 72700 ALLONNES	178 556,63 €
		<b>2</b>	<b>LEGALLAIS BOUCHARD</b> 14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR	151 170,88 €
<b>LOT 2</b>	<b>Plomberie</b>	<b>1</b>	<b>SAS FOUSSIER</b> 72700 ALLONNES	81 792,12 €
		<b>2</b>	<b>LEGALLAIS BOUCHARD</b> 14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR	72 726,82 €
<b>LOT 3</b>	<b>Outillage électroportatif et batteries</b>	<b>1</b>	<b>SAS FOUSSIER</b> 72700 ALLONNES	29 665,71 €
		<b>2</b>	<b>LEGALLAIS BOUCHARD</b> 14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR	30 566,21 €
<b>LOT 4</b>	<b>Serrurerie</b>	<b>1</b>	<b>SAS FOUSSIER</b> 72700 ALLONNES	91 279,07 €

Les dépenses seront imputées pour :

- Le budget principal :
  - Chapitre 011 « Charges à caractère général » - Imputation 6068 « Autre matière et fournitures »
- Les budgets annexes :
  - Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante – Imputation 60623 « Fournitures d'atelier »

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20220531-DEL-2022-063-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2022  
Date de réception préfecture : 03/06/2022

Après avoir délibéré, le conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier les accords-cadres à bons de commandes attribués par la commission d'appel d'offres du 20 mai 2022 pour le compte du CCAS de la Ville d'Angers, afin de répondre à ses besoins d'approvisionnement en quincaillerie, plomberie et outillage.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

